BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 788

41 – LOIR-ET-CHER

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS

Ventes et cessions

529 098 923 RCS Blois.
SCI GRAND CEDRE.
Forme : Société civile immobilière.
Capital : 3850000.00 EUR.
Adresse : 74bis 76, Rue de Courtiras, 41100 Vendôme.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 21 juillet 2026 ; La société SCI GRAND CEDRE, SCI au capital de 3 850 000 €, dont le siège social est 74bis 76 rue de Courtiras 41100 VENDOME, SIREN 529 098 923 RCS BLOIS, et la société SOVENDIS, SAS au capital de 800 000 €, dont le siège social est 74 Bis / 76 rue de Courtiras 41100 VENDOME, SIREN 597 320 548 RCS BLOIS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société SCI GRAND CEDRE par la société SOVENDIS. La société SCI GRAND CEDRE ferait apport à la société SOVENDIS de la totalité de son actif, soit 6.846.379 €, à charge de la totalité de son passif, soit 102.256 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 6.744.123 €. La société SOVENDIS détenant la totalité des 385.000 parts composant le capital social de la société SCI GRAND CEDRE, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de SCI GRAND CEDRE détenues par SOVENDIS un boni de fusion de 2.894.123 €. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er avril 2026, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société SCI GRAND CEDRE depuis le 1er avril 2026 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SOVENDIS. La fusion sera réalisée au plus tard le 31 décembre 2026 sous réserve de son approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société SOVENDIS ; la fusion étant réalisée entre une société civile absorbée et une société commerciale absorbante. La société SCI GRAND CEDRE sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de Blois au nom des deux sociétés le 21 juillet 2026 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.